

AVANCEMENTS CAP du 4 et 5 avril 2013
des Adjoints Administratifs

Sous réserve de validation par l'administration
après vérification

Promotion des adjoints administratifs 2^{ème} Classe en 1^{ère} classe (179 promus sur 1173 agents promouvables)

Critères statutaires :

Adjoint administratif de 2^{ème} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et justifier au moins 5 ans de services effectifs dans le grade.

Critères retenus par la CAP :

du 10^{ème} échelon au 6^{ème} échelon tous les EXCELLENTS (en progrès et constant)
Du 10^{ème} au 8^{ème} échelon tous les TRES BON (en progrès, constant et à améliorer)
5^{ème} échelon fonctionnaires notés EXCELLENT avec une ancienneté dans le cadre de 7 ans 2 mois et 29 jours et être nés avant le 30 janvier 1980

Promotion des adjoints administratifs de 1^{ère} Classe en adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe(AAP2) (521 promus sur 2903 promouvables)

Critères statutaires :

Adjoint administratif de 1^{ère} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et justifier au moins 6 ans de services effectifs dans le grade.

Critères retenus par la CAP :

du 11^{ème} au 8^{ème} échelon tous les EXCELLENTS
11^{ème} échelon tous les TRES BON
7^{ème} échelon les EXCELLENT avec une ancienneté de 7 ans 4 mois 0 jours

Promotion des adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe (AAP1) (218 promus sur 1757 promouvables)

Critères statutaires : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ayant atteint le 6^{ème} échelon et justifier au moins 5 ans de services effectifs dans le grade.

Critères retenus par la CAP Etre au 11^{ème} échelon, EXCELLENT et avoir plus de 8 ans 00 jours 00 mois et être né au plus tard le 13 juin 1959

Echelon Spécial (112 promus sur 902 promouvables)

Critères statutaires : Etre adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ayant atteint le 7^{ème} échelon et justifier d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon.

Critères CAP : 7^{ème} échelon et être né avant le 22 juin 1952